



Pomme de terre



LE JOURNAL DE LA POMME DE TERRE- n° 1146 - 17 février 2017

ANTI-GERMINATIF

Contamination croisée au CIPC : une valeur seuil

Le CNIPT a obtenu de la DGCCRF⁽¹⁾ en octobre 2016 que soit fixé un seuil de résidus en deçà duquel on peut être quasi certain d'une absence de traitement CIPC⁽²⁾. Cela, dans l'objectif de clarifier la position à tenir en cas de détection de CIPC sur des conditionnements portant la mention "Non traité" ou ne portant pas la mention d'un traitement anti-germinatif au CIPC.

Au cours de la campagne 2014-2015, plusieurs opérateurs de la filière (négociants, conditionneurs et distributeurs) ont interpellé le CNIPT concernant les conclusions des rapports d'analyses de la DGCCRF. En effet, leurs pommes de terre contenaient des traces d'anti-germinatif (CIPC) alors que l'étiquetage ne présentait pas la mention indiquant un traitement contre la germination.

Par leur traçabilité, ces opérateurs ont pu prouver que les traces retrouvées sur leurs pommes de terre provenaient d'une contami-

nation croisée et non de l'application volontaire d'un traitement anti-germinatif.

Sur ce sujet, l'arrêté de commercialisation des pommes de terre de primeur et des pommes de terre de conservation du 3 mars 1997 est clair. La mention "Traitement anti-germinatif" doit être présente sur l'étiquette lors de traitements intentionnels et non en cas de contaminations involontaires et/ou accidentelles induisant de faibles traces de produits anti-germinatif sur les pommes de terre (article 11-A, paragraphe 3). Cette notion de contamination croisée ne semblait pas être prise en considération dans les conclusions des rapports d'analyses des services officiels.

Le CNIPT et Arvalis ont donc mené conjointement une étude dont l'objectif était de déterminer une valeur de résidus de CIPC sur les tubercules de pommes de terre en dessous de laquelle il est possible de statuer sur une contamination croisée.

Cette étude repose sur une analyse d'éléments déjà acquis lors de plusieurs travaux antérieurs.

À DÉCOUVRIR

Anti-germinatif

1-2

Contamination croisée au CIPC : une valeur seuil

Consommation

3

Les achats des ménages en recul sur ce début d'année

Marchés

4

La déferlante de produits en promotions

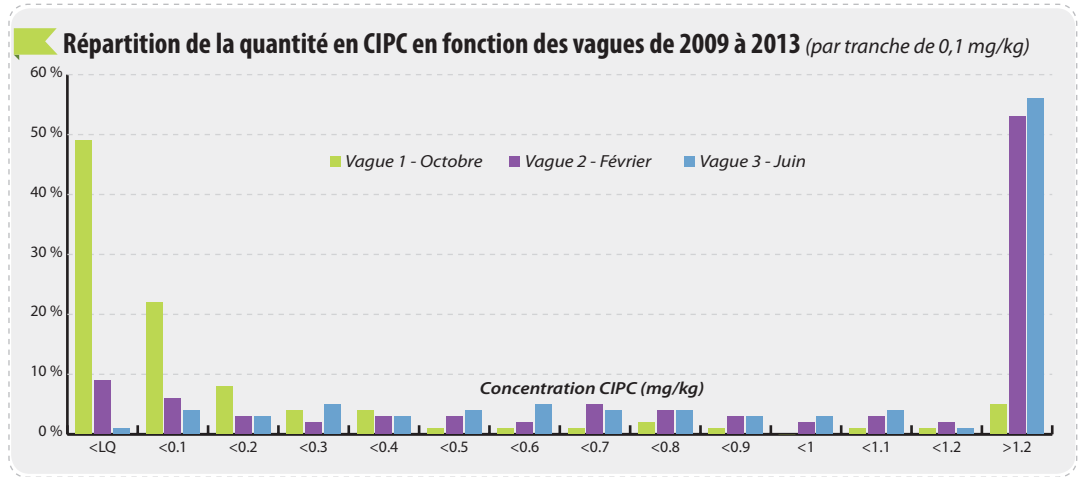
DOSSIER DU MOIS



Fiches Nutrition

Ces fiches abordent des thématiques spécifiques sur les nombreux atouts nutritionnels de la pomme de terre.

En savoir plus sur cnipt.fr



(Suite page 2)

EN BREF...

Retour de salon

Belle présence des pommes de terre françaises à Fruit Logistica 2017

Pas moins d'une douzaine d'entreprises représentaient les pommes de terre françaises, cette année, à Fruit Logistica, le grand salon international des fruits et légumes frais, qui s'est tenu à Berlin du 8 au 10 février. Le président du CNIPT, Alain Marguin, était invité, le 8 février, sur le plateau du stand Business France, pour exprimer le point de vue de la filière sur l'export. Il a pu faire passer auprès de l'ambassadeur de France à Berlin des messages appuyés sur des exemples concrets, notamment concernant la compétitivité des pommes de terre françaises en termes de logistique, à cause du poids des conteneurs limité à 30 t en France, contrairement à d'autres pays européens. Il a également su se montrer combatif pour l'avenir en affirmant les ambitions de la pomme de terre française pour trouver des marchés et rester premier exportateur mondial.

Arvalis

Calendrier des prochaines formations "pommes de terre"

Arvalis vient de publier son calendrier 2017 des formations pour le secteur de la pomme de terre : Conduire une culture de pomme de terre : les clés de la réussite – les 15 et 16 mars à Villers-Saint-Christophe (Aisne) ; Stockage et qualité de la pomme de terre – les 28 et 29 mars à Boigneville (Essonne) ; Accidents en culture de pomme de terre : sécuriser les diagnostics grâce à une méthode éprouvée – le 5 juillet à Villers-Saint-Christophe (Aisne) ; Stockage et qualité de la pomme de terre – les 22 et 23 novembre à Boigneville (Essonne). Renseignements et inscriptions : www.formationarvalis.fr

(Suite de la page 1)

En effet Arvalis a exploité deux suivis de l'évolution en cours de conservation de la teneur en résidus de CIPC dans des tubercules prélevés dans des cellules de stockage traitées par thermonébulisation, tandis que le CNIPT apportait les résultats et les synthèses annuelles de son plan de surveillance sanitaire, respectivement sur les pommes de terre de conservation et les pommes de terre de primeur.

Ainsi, il faut prendre en considération plusieurs points. Tout d'abord, les valeurs de résidus observées au déstockage (correspondant aux vagues 2 et surtout 3 du plan de surveillance) dans les expérimentations et suivis de bâtiments commerciaux ayant fait l'objet d'une protection anti-germinative par thermonébulisation de CIPC sont toujours supérieures à 0,5 mg/kg, voire 1 mg/kg. Il est aussi constaté que la stratégie de traitement au CIPC par thermonébulisation fractionnée dans le temps est majoritairement développée pour les tubercules destinés au marché du frais pour éviter des brûlures de peau nuisibles à la commercialisation après lavage des tubercules. Les cinétiques d'accumulation des résidus de CIPC dans les tubercules montrent, quant à elles, une montée assez rapide sur deux semaines après la première thermonébulisation (généralement réalisée

après une période de séchage/cicatrisation trois semaines après la mise en tas) des résidus collectés sur tubercules entiers, puis un maintien relatif du niveau en cours de conservation par les thermonébulisations suivantes pour aboutir ensuite à une décroissance après le dernier traitement débouchant sur les cas suivis par des valeurs supérieures ou égales à 0,5 mg/kg.

Les données des plans de surveillance sanitaire successifs du CNIPT de 2009 à 2013 sur les pommes de terre de conservation montrent des teneurs en résidus en CIPC logiquement non quantifiées ou très faibles en début de campagne (vague 1) pour un grand nombre d'échantillons prélevés (88 % non quantifiés ou en dessous de 0,5 mg/kg), puis une part décroissante de ces situations pour les vagues 2 et 3 avec respectivement 27 % puis 21 % d'échantillons non quantifiés ou avec une valeur inférieure ou égale à 0,50 mg/kg.

Les plans de surveillance de 2013 à 2015 sur les pommes de terre de primeur montrent une part de lots positifs avec des valeurs très basses inférieures à 0,1 mg/kg qu'on doit certainement pouvoir attribuer à des contamina-

tions croisées dans les opérations d'entreposage ou de transport.

Enfin, de manière plus directe, l'entreposage accidentel en 2012 dans une cellule traitée au CIPC des échantillons du plan de surveillance primeur débouche sur 100 % de contamination CIPC avec des valeurs supérieures, pour partie liées à la durée d'entreposage allant jusqu'à une valeur maximale de 0,79 mg/kg. Ceci semble indiquer que si un lot non traité a séjourné plusieurs jours dans un bâtiment (ambiance) traité, on est susceptible de recueillir des teneurs en résidus largement supérieures à 0,1 ppm.

Il semble que des "traces" de résidus de CIPC détectés sur des échantillons collectés sur le marché jusqu'à 0,5 mg/kg puissent être compatibles avec une déclaration du metteur en marché indiquant un non traitement au CIPC, donc d'une contamination croisée. Cela peut aussi être le cas pour des valeurs supérieures comprises entre 0,5 et 1 mg/kg, mais l'incertitude

augmente cependant ici sur la possibilité d'avoir eu réellement un traitement en conservation. C'est donc la valeur seuil de 0,5 mg/kg que le CNIPT et Arvalis ont proposé aux services officiels. La DGCCRF a constaté que l'étude CNIPT/Arvalis était dans une large mesure concordante avec les données issues de leurs études réalisées lors de la révision des LMR⁽³⁾. De plus, dans la

mesure où les concentrations retrouvées après traitement post-récoltes peuvent atteindre, selon l'Efsa⁽⁴⁾, 0,4 mg/kg⁽⁵⁾ (résultat proche des 0,5 mg/kg de l'étude CNIPT/Arvalis), la DGCCRF a décidé de retenir le premier seuil dans les conclusions des rapports d'analyses.

Ainsi, deux types de conclusion sont à présent retenus lors des contrôles officiels pour le chlorprophame sur des pommes de terre non identifiées comme traitées :

- En-dessous de 0,4 mg/kg : "à surveiller" - « Il est probable que cette présence soit due à une contamination et non à l'application après récolte d'un traitement anti-germinatif » ;
- À partir de 0,4 mg/kg : "non conforme" - « Il conviendra de rechercher si cette présence est due à un traitement anti-germinatif ou à une contamination croisée avec d'autres aliments traités ». ■

Stéphane Turpin

(1) DGCCRF : Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

(2) CIPC : anti-germinatif à base de chlorprophame

(3) LMR : limite maximale de résidu

(4) EFSA : European Food Safety Authority

(5) Dans le cadre de l'examen des limites maximales de résidus (LMR) existantes pour le chlorprophame conformément à l'article 12 du règlement CE n° 396/2005.



CONSOMMATION

Les achats des ménages en recul sur ce début d'année

Malgré le bon alignement des planètes (épisodes de froid, rareté et cherté de certains légumes, bon rapport qualité-prix de nos produits), les achats des ménages de pommes de terre fraîches ne se sont pas relancés. Selon les données publiées par Kantar Worldpanel pour la période du 26 décembre 2016 au 22 janvier 2017 (P1 2017), les volumes achetés par les ménages sont en fort recul, de - 3,6 %, au niveau national.

Évolution contrastée selon les formats de distribution

Les enseignes à dominante marques propres (EDMP, anciennement le "hard discount") s'en sortent mieux (+ 1 %) ainsi que les supermarchés (+ 0,9 %) alors que les hypermarchés perdent du terrain sur cette période (- 2,6 %). Ces évolutions contrastées selon les formats de distribution peuvent s'expliquer par un "trop-plein" d'approvisionnements des hypermarchés avant les fêtes qui a entraîné le maintien de produits plusieurs semaines en rayons, détériorant ainsi leur qualité visuelle et leur attractivité auprès du client. Les magasins de taille moyenne ou de petit format ont moins été impactés par cette situation car elles s'approvisionnent sur des volumes plus limités et peuvent de ce fait mener des rotations de produits plus fortes.

Un panier d'achat pénalisé

Globalement, les quantités achetées par acte d'achat sont en baisse (cette tendance de fond s'observe depuis la campagne 2015-2016), signe que les achats des consomma-

teurs se font selon des besoins en nombre de repas bien précis (la conservation à domicile est-elle moins en vogue?). Les opérateurs et distributeurs ont d'ailleurs bien compris cette tendance en développant (en nombre d'UVC) et en rendant attractives des offres en magasins. Les formats de conditionnement en 2,5 kg ont ainsi gagné 12 % sur cette période alors que le 5 kg et le plus de 5 kg sont en baisse respectivement de 19,7 % et 2,3 %. Le vrac perd également 9 %.

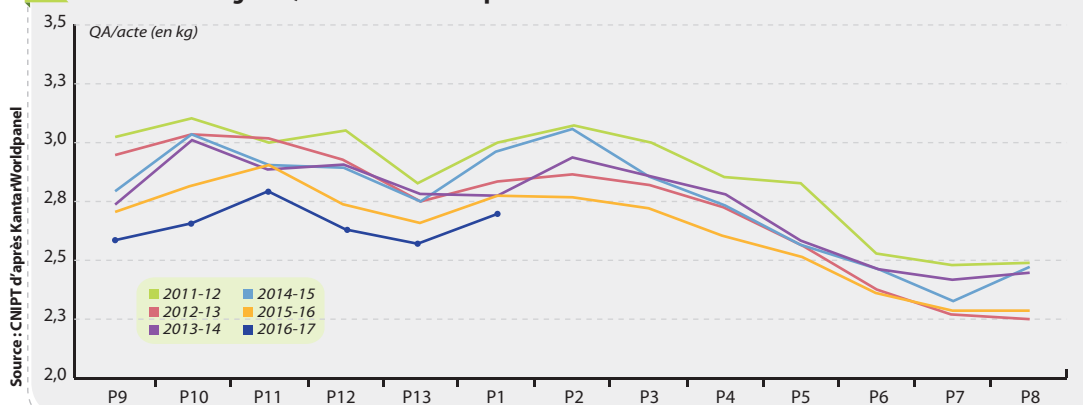
Fidélité des consommateurs

La taille de clientèle (52 %) se maintient, comme l'an dernier à ce stade, à un niveau encourageant sur ce mois. Cet aspect montre une certaine fidélisation de la clientèle des pommes de terre fraîches (alors que la campagne précédente a été marquée par un recrutement de nouveaux clients de + 2 points). Il est également un marqueur positif des actions de communication menées par le CNIPT et les opérateurs de la filière.

Le niveau de prix moyen à ce stade de la campagne (1,01 €/kg) est supérieur à la moyenne quinquennale, de + 0,15 €/kg, conséquence d'un meilleur équilibre offre-demande et d'une répercussion (dans une certaine mesure) de la hausse des coûts à l'achat (au stade production et expédition) au consommateur final.

La baisse des achats des ménages sur la période du 26 décembre 2016 au 22 janvier 2017 s'inscrit dans la tendance observée depuis le début de la campagne (- 5,7 % de quantités achetées). ■

Achat des ménages - Quantités achetées par acte d'achat



Source : CNIPT d'après KantarWorldpanel

AGENDA

Du 4 février au 3 septembre

"Patate!", une exposition organisée par le Forum départemental du Nord en partenariat avec le CNIPT
Villeneuve-d'Ascq (Nord)
www.forumdepartementaldessciences.fr

Du 25 février au 5 mars

Salon international de l'agriculture
Paris, Porte de Versailles
www.salon-agriculture.com

Du 25 au 27 avril

Medfel 2017: la pomme de terre, produit à l'honneur
Perpignan (Pyrénées-Orientales)
www.medfel.com

Du 8 au 10 juin

Congrès Fedepom
Barcelone (Espagne)
www.fedepom.fr

Le 28 juin

Qualipom
www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr/qualipom

Le 23 septembre

Epreuve qualificative du concours « Un des meilleurs ouvriers de France - Primeur »
Sélestat (Alsace)
www.unfd.fr

EN BREF...

Commerce extérieur

Réouverture du marché indonésien

Les autorités Indonésiennes viennent officiellement de reconnaître, pour une durée de 2 ans, le dispositif français « food safety » pour les productions végétales. Cette reconnaissance permet, après 1 an de blocage, d'exporter de nouveau des produits végétaux, dont des pommes de terre à l'état frais, vers l'Indonésie. Jusqu'à présent, seuls les produits destinés à la transformation étaient autorisés selon une procédure impliquant des analyses dans des laboratoires étrangers.

LES MARCHÉS PHYSIQUES

Cotations France (RNM)

En €/tonne

Marché français-Stade expédition - Semaine 06

Variétés de consommation courantes

Bintje Bassin Nord non lavée cat. II 40-75 mm filet 25 kg	nc.
Div. var. cons France lavée cat. I 40-75 mm filet 10 kg	nc.
Agata France lavée cat. I 50-75 mm carton 12,5 kg	580 (=)

Variétés à chair ferme

Charlotte France lavée cat. I + 35 mm carton 12,5 kg	732 (↘)
Rouge France lavée cat. I + 35mm filet 2,5 kg	700 (=)

Marché français Bio-Stade expédition - Semaine 06

Chair ferme France biologique	1130 (↘)
Chair normale France biologique	1310 (↘)

Export-Stade expédition - Semaine 06

Agata France lavable cat. I +45mm sac 1 tonne	nc.
Agata France lavable cat. I 40-70mm sac 1 tonne	290 (=)
Div.var.cons France lavable cat. I +45mm sac 1 tonne	nc.
Div.var.cons France lavable cat. I 40-70mm sac 1 tonne	270 (=)
Div. var. cons France non lavée cat. II 50-75 mm sac 20 kg	240 (↘)
Rouge France non lavée cat. II 50-75 mm sac 20 kg	230 (↘)

Rungis - Semaine 06

Charlotte France cat. I carton 12,5 kg	700 (=)
Div. var. cons France lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	460 (=)
Div. var. cons France non lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	420 (=)

Industrie - Semaine 06

Bintje Bassin Nord non lavée + 35 mm fritable	250 (=)
Div. var. cons. Bassin Nord non lavée, tout venant 35 mm et + fritable	260 (↘)

N.B. : entre parenthèses, la tendance du marché.

Cotations marchés étrangers

En €/tonne

Cotation VTA (Verenigde Telers Akkerbouw) - Semaine 06

Destination industrie frites : tout-venant, vrac, fritable, départ, 40 mm +	240-250 (=)
Export : tout-venant, vrac, départ, qualité export, 40 mm +	nc.

Belgique (Fiwap/PCA) - Semaine 07

Bintje tout venant 35 mm + fritable vrac	250 (=)
--	---------

Grande-Bretagne (Cours BPC) - Semaine 06

Prix moyen production	285,89 €
-----------------------	----------

Editeur CNIPT

43-45 rue de Naples
75008 Paris
Tél : 01 44 69 42 10
Fax : 01 44 69 42 11

Directrice de publication

Rédactrice en chef :
Florence Rossillion

Prix du numéro : 2 €
Abonnement 1 an : 53 €

Impression-Routage :

Rivet Presse Edition
24, rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges Cedex 9

Conception graphique :
Aymeric Ferry

Dépôt légal : à parution
ISSN n° 0991-3351

LES MARCHÉS À TERME

Eurex Francfort (€/t) Bintje, Agria et var. apparentées pour transfo, 40 mm, min 60 % 50 mm +

	06/02/17	07/02/17	08/02/17	09/02/17	10/02/17	13/02/17
Avril 2017	256	255	249	248	242	236
Juin 2017	277	274	269	270	261	260
Avril 2018	154	154	152	154	153	152



Pour les internautes, cliquez sur les liens pour en savoir plus